



PROJET ASSOCIATIF DE L'ASSOCIATION

I- La raison d'être de l'Association

La création de l'Association résulte de la constatation qu'un certain nombre d'enfants placés en « maisons d'enfants à caractère social » (M.E.C.S.) connaissaient de graves difficultés scolaires pouvant compromettre leur insertion ultérieure dans la société.

Des dispositifs de soutien scolaire existent au sein de l'Education Nationale ou d'associations de quartier sans parler des organismes à but lucratif. Mais ils ne sont pas adaptés aux modalités de prise en charge des jeunes accueillis dans les M.E.C.S., ni aux besoins spécifiques résultant du fait que ceux-ci ont été retirés à la garde de leurs parents.

Par ailleurs, les éducateurs ayant en charge la garde de ces enfants n'ont ni la disponibilité, ni la compétence parfois pour assurer un véritable soutien scolaire en cas de besoin.

Dans ces conditions, il a été décidé de créer une structure associative spécialement dédiée à l'assistance scolaire de ce public de jeunes placés en MECS dans le département des Bouches du Rhône.

II- Son objectif

Compte tenu de ce qui précède, l'objectif de l'Association est d'apporter aux enfants placés en foyer dans les Bouches du Rhône une surveillance des résultats scolaires et une aide aux devoirs comparables à celles que peuvent apporter des parents à leurs enfants au retour de l'école. Le but est que ces enfants puissent effectuer un parcours scolaire en adéquation avec leurs capacités intrinsèques.

III- Ses valeurs

Les valeurs qui sous tendent l'existence de l'Association sont résolument républicaines, à savoir :

- L'importance de l'école comme facteur d'égalité sociale en donnant les mêmes chances à tous d'acquérir les savoirs essentiels.
- La conviction que pour l'enfant placé, l'échec scolaire ne doit pas s'ajouter à l'échec familial dont il est la victime. L'addition des deux laisse peu de chances à l'enfant de s'insérer correctement dans la société.
- La laïcité et la neutralité politique.
L'Association considère que la société ne peut reposer que sur le pluralisme dans le respect de la Loi Républicaine. La liberté de conscience et de pensée est son fondement, en aucun cas les convictions religieuses et /ou politiques des adhérents de l'Association ne doivent être perçues par les enfants, tout prosélytisme étant proscrit.
- La fraternité. L'Association se propose d'avoir une démarche fraternelle à l'égard d'enfants victimes de parents défaillants, en complétant au plan scolaire la prise en charge effectuée par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

IV- Ses principes d'action

Ils reposent sur les principaux axes suivants :

- Personnalisation du soutien.
Le soutien scolaire doit être individuel, adapté à chaque enfant en fonction de son âge et de la nature des difficultés rencontrées. Il implique naturellement l'accord de l'enfant.
- Domiciliation du soutien.
L'accompagnement scolaire s'effectue sur le lieu de vie de l'enfant. Cela permet d'éviter les pertes de temps liées aux déplacements et la mobilisation d'éducateurs pour les accompagnements à l'extérieur.
- Synergie avec l'équipe éducative.
Seule l'équipe éducative est à même de détecter le besoin d'assistance scolaire de tel ou tel enfant dont elle a la garde. Il lui appartient donc de saisir l'Association si elle le juge opportun et de définir avec elle les modalités d'un accompagnement scolaire.

- Professionalisme des intervenants.
Compte tenu des responsabilités incombant aux MECS et des besoins particuliers des jeunes accueillis, l'association se doit de privilégier le recrutement d'enseignants (en activité ou à la retraite) ou de personnes ayant eu des expériences pédagogiques significatives.

- Bénévolat
Le contexte budgétaire actuel des MECS ne permet pas de rémunérer ce type de prestations. Les interventions d'ASCO PROVENCE sont gratuites et reposent donc sur le principe du bénévolat de ses membres.